



Restitution au trésor public.

Par **Elisabeth**, le **24/05/2009** à **18:37**

Bonjour,rnrnLe trésor public me réclame un trop versé sur un crédit d'impôt. Crédit accordé pour l'aide au développement durable et pour l'année d'imposition 2006.rnLe trésor public me réclame la somme de 1360 euros.rnDepuis Septembre 2008 je suis bénéficiaire du RMI.rnPuis-je prétendre à une exonération compte-tenu de mon contexte ?rnrnJe vous remercie d'avance pour vos conseils.

Par **Elisabeth**, le **26/05/2009** à **11:55**

Re-bonjour,rnrnrnpersonne pour me répondre et m'indiquer comment procéder??

Par **Berni F**, le **01/06/2009** à **09:42**

Bonjourrnrnsi l'erreur est de leur fait, ils pourrait peut être vous accorder une remise gracieuse dans la mesure ou vous démontrer que vous n'êtes plus (de bonne foi) en mesure de rembourser.rnsi l'erreur est de votre fait, vous pouvez essayer, mais la probabilité qu'ils acceptent est nettement plus faible.rnrnil faut adresser les demandes de remises gracieuse au centre des impôts et pas au trésor public qui en assure le recouvrement (sauf si cela ne concerne que des majorations)rnrnhttp://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/particuliers.impot?espld=1&pageld=part_rec vous pouvez aussi demander un échelonnement de la dette (si vous ne croyez pas en vos chance pour une remise gracieuse ou en cas de refus de ce coté la) dans ce cas, c'est au trésor public qu'il faut s'adresser.

Par **thinhbui**, le **01/06/2009** à **14:48**

La reponse est correcte de Bernie